

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE ES - Marchés publics
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Emre Sumlu
Conseiller communal
Rue de l'Escaut 111/4.2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 05/01/2024

Objet : votre question écrite du 14/12/2023 relative à l'exclusion des marchés publics des entreprises qui bafouent le droit international.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 14/12/2023 relative à l'exclusion des marchés publics des entreprises qui bafouent le droit international.

Les clauses qui permettent d'exclure des marchés publics les entreprises qui bafouent le droit international n'ont jamais pu être mises en œuvre. En effet, la Tutelle régionale se préparait à déposer des arrêtés de suspension pour tous les marchés incluant cette clause. Pour cette raison, il n'a donc malheureusement pas été possible d'appliquer la motion votée par le conseil communal du 24/06/2015 à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Christelle SAS.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

De : SUMLU Emre <esumlu@molenbeek.irisnet.be>

Envoyé : jeudi 14 décembre 2023 19:53

Objet : Question écrite "Exclusion des marchés publics les entreprises qui bafouent le droit international"

Suite à la motion "Exclusion de partenariat avec toute entreprise impliquée dans les activités liées à l'occupation israélienne des territoires occupés", qui a été votée lors de la séance du 24/06/2015, la commune de Molenbeek avait décidé "de mettre en place un groupe de travail composé d'un représentant de chaque parti qui le souhaite et d'un expert dans les marchés publics de l'Administration communale qui sera chargé d'ici le conseil communal du mois d'octobre 2015 de rédiger les clauses qui permettront à la commune de Molenbeek d'exclure de ses marchés les entreprises qui bafouent le droit international"! (voir la motion en annexe)

J'ai fait plusieurs recherches dans les procès-verbaux de 2015 et 2016, je n'ai pas pu trouver ces clauses qui allaient être décidées pour exclure des ses marchés les entreprises qui bafouent le droit international. Est-ce que pourriez-vous me les transférer ?

Emre SUMLU

Ecolo Samen